

CONSEIL MUNICIPAL : séance du vendredi 02 octobre 2020

Présents : Dominique RORY, Patrice BOUTET, Anthony BRETTHONNIER, René BRUYERE, Claire CHAZELLE, Arnaud CHEYLUS, Philippe DUREL, Jean-Paul LABE, Jean-Luc OBLETTE, Irène PION, Françoise TEISSIER.

Secrétaire de séance : Patrice BOUTET

Date de convocation : 25 septembre 2020

Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 août 2020, à l'unanimité des présents.

Conseiller volontaire pour la commission de contrôle des listes électorales : délibération n° 2020/39

Délibération annulant et remplaçant la délibération 2020/24.

Dans chaque commune, une commission de contrôle (art. L 19) :

- statue sur les recours administratifs préalables ;
- s'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent. Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21^e jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prises par le maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire.

Elle est composée, en application de l'article L.17 du code électoral :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Monsieur BOUTET Patrice est volontaire pour siéger au sein de la commission.

Candidature retenue à l'unanimité des présents.

Redevance d'occupation des sols : délibération n° 2020/40

L'occupation du domaine routier public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Suivant les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, fixées par le décret n° 2005-1676, les tarifs de la redevance proposés pour l'année 2020 sont de :

- 41,66 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 55,54 € par kilomètre et par artère en aérien
- 27,77 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Décision adoptée à l'unanimité.

Bons d'achat pour les fêtes : délibération n° 2020/41

Il est décidé d'attribuer des bons d'achats pour une valeur de 28 € pour les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus. Cette année 66 personnes seront bénéficiaires, dont 52 qui pourront utiliser leur bon à l'épicerie du village « Chez Julia » jusqu'au 10 janvier 2021 inclus, et 14 qui recevront un colis de valeur équivalente.

Irène PION et Jean-Paul LABE seront les interprètes de la commune en se rendant dans les maisons d'accueil, ou à domicile pour remettre en mains propres les colis.

Décision adoptée à l'unanimité

Mutualisation du service marché public de la communauté de communes : délibération n° 2020/42

Considérant que dans un souci de bonne organisation des services, de rationalisation des missions et de mutualisation des moyens, la communauté de communes, sur le fondement des dispositions de l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose à ses communes membres une convention de gestion des prestations administratives en matière de « Commande Publique - Marchés Publics » lorsque la Commune en manifeste le besoin.

La convention permet à la commune de solliciter une aide (juridictionnelle et réglementaire) à la mise en place des marchés publics pour un coût de 30 € de l'heure.

Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour la même durée sans que cette durée puisse excéder trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le contenu de la convention et autorise le Maire à la signer.

Transfert de la compétence PLU à la communauté de commune

En application de la loi ALUR du 24 mars 2014 (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), la compétence en matière de plan local d'urbanisme sera transférée de plein droit à la Communauté de Communes de Forez-Est, sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de la Communauté de Communes d'appartenance et représentant au moins 20 % de la population,

Le conseil municipal décide de reporter sa décision en attendant des informations complémentaires sur le sujet.

Contrat photocopieurs : délibération n° 2020/43

Après réception des nouvelles propositions des entreprises Equinoxe, Image Laser Couleur, et Avenir Bureautique, sur des matériels neufs et reconditionnés, Dominique RORY expose que, dans le cadre d'une démarche éco responsable et au vu de nos consommations faibles, il est judicieux d'utiliser des matériels reconditionnés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Choisir des matériels reconditionnés,
- Retenir la proposition de Image Laser Couleur, en raison de la proximité de l'entreprise et du matériel proposé qui est le même modèle que celui utilisé à la mairie depuis 2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la résiliation du contrat actuel et à l'établissement du nouveau

Adhésion association communes forestières : délibération n° 2020/44

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception d'une demande d'adhésion à l'association des communes forestières.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer à l'association en raison de l'absence de forêts communales sur le territoire de la commune.

Adhésion association lutte contre les rats musqués ragondins : délibération n° 2020/45

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception d'une demande d'adhésion à l'association groupement départemental de lutte contre les rats musqués.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer à cette association du fait des campagnes déjà organisées en partenariat avec la société de chasse présente sur la commune.

Point sur le budget

Monsieur le Maire présente un rapide point sur la consommation du budget. Il fait état de la consommation des crédits de cet exercice par rapport à la consommation à la même époque l'année dernière.

Le budget montre une consommation moindre des crédits sur tous les postes de dépenses, notamment en raison de l'absence d'activité scolaire pendant la période de confinement.

Au niveau des recettes et dépenses engendrées par la piscine municipale, un déficit d'environ 7 000 € est constaté. Il est prévu pour l'année à venir de rénover les baguettes du liner du grand bassin.

Avancement du projet

Les travaux de finition de l'allée piétonne dans le parc sont en cours, la sécurisation du fossé d'évacuation des eaux pluviales dans le fond du parc s'est terminée la semaine dernière et les commandes de bancs, tables de pique nique et panneau d'affichage sont passées.

Le bloc pour les poubelles est encore à l'étude.

Le conseil municipal décide d'investir dans des jeux pour enfants à l'école, des panneaux indicateurs du parc et de la salle des fêtes et une balançoire pour le parc.

Projets à venir

Le Maire présente un état des lieux du patrimoine de la commune et des travaux à prévoir dans les différents bâtiments.

Il propose également de faire un plan de rénovation pluriannuel des autres bâtiments en fonction des capacités financières de la commune.

Il évoque notamment le parc locatif de la commune qui demande à être rénové en partie, dont l'aménagement de cuisines pour les 2 petits appartements de l'îlot communal pour renforcer leur attractivité.

Questions diverses

M Durel présente le compte rendu des premières réunions du SMRBV :

- La priorité sur ce mandat sera la rationalisation des dépenses notamment en diminuant le montant des indemnités des élus
- Sur les trois prochaines années la cotisation communale devrait donc diminuer

M Cheylus présente le compte rendu de la réunion Terre de Tisseur :

- Une boucle passant par la commune de Saint Jodard et reliant les villages de Balbigny, Epercieux-St-Paul, Pouilly-Lès-Feurs, Néronde, St-Marcel-de-Félines, Pinay et St-Jodard est à l'étude
- Son tracé de 49 km pourra se faire en plusieurs étapes

- La liste des hébergements et des commerces présents tout au long de la boucle sera disponible avec le tracé.

Mme Teissier présente le compte rendu de la réunion commission social/santé/emploi de la communauté de communes :

- 2 points relais emplois supplémentaires pour compléter l'offre seront mis en place en 2021 : Noiretable et St Bonnet le Château
- L'enveloppe 2020 débloquée par la communauté de commune et le département pour le programme accompagnement professionnel s'élève à 560 000 euros environ